

Conditions générales «Press Shop International»

1. Champ d'application

Swiss Post International (ci-après «SPI») distribue certains titres sélectionnés de tiers (ci-après «les titres») via son canal de vente.

Les présentes conditions générales (CG) définissent les rapports juridiques établis lors de l'achat de ces titres par des clientes et clients de la Poste (ci-après «le client») via la boutique en ligne «Press Shop International».

L'acceptation par la Poste de la commande du client donne naissance à un contrat qui inclut, outre la confirmation de commande, les conditions définies ci-dessous. Aucune autre condition n'est applicable. D'éventuelles clauses accessoires ou des dérogations aux conditions générales définies ci-dessous ne sont valables que si elles sont adoptées par les parties dans une convention écrite expresse (y compris par e-mail).

2. Offre de produits

La Poste négocie et vend les titres en son nom et pour le compte de la maison d'édition proposant le titre concerné. Les offres s'adressent exclusivement aux clients majeurs ayant une adresse de distribution en Suisse, dans la Principauté de Liechtenstein, en Allemagne, en Autriche et dans tout autre pays après entente (contact).

La Poste publie l'offre de produits sur l'e-plate-forme ou de toute autre façon appropriée, sans que cela ne confère aux clients le droit d'exiger une conformité absolue en termes d'assortiment et de conditions de vente des différentes offres.

Les titres sont proposés et distribués dans la limite disponible et tant que l'offre est publiée en ligne. La première livraison selon la commande est fonction du titre et du pays fournisseur.

Sauf mention contraire, les prix indiqués sont ceux de la Poste (frais d'expédition compris pour les titres en CHF et en EUR).

Les clients étrangers acquittent la taxe sur la valeur ajoutée et les droits de douane aux taux en vigueur dans le pays de destination (pays de résidence du destinataire).

Les titres demeurent propriété de la Poste ou de la maison d'édition jusqu'au paiement complet du montant dû.

3. Commandes de titres

Les offres publiées sur le site Internet de la boutique en ligne ne constituent pas des offres de vente fermes.

Le client peut passer commande en remplissant le formulaire sur le site Internet du service d'abonnement en ligne, et en cliquant sur l'option «Envoyer la commande» de la boîte de dialogue. Ils s'engagent à ne fournir que des indications véridiques. Si certaines indications et désignations ne sont pas claires, la Poste se réserve le droit de se renseigner auprès du client. La commande d'un client est considérée comme une proposition adressée à la Poste de conclure un contrat conforme aux présentes conditions générales. La Poste n'est pas tenue d'accepter les commandes.

En cas d'acceptation de la commande par la Poste et la maison d'édition concernée, une confirmation est adressée au client par courrier électronique ou postal si celui-ci n'a pas mentionné d'adresse électronique sur le formulaire de commande.

Si elle n'est pas en mesure d'exécuter la commande, la Poste (ou le Service à la clientèle du Press Shop International) s'efforce d'en informer le client par téléphone, par courrier électronique ou postal. Même si la Poste s'applique à fournir les titres présentés sur le site Internet de la boutique en ligne, la livraison de certains de ces titres peut s'avérer impossible, p. ex. s'ils ne sont plus distribués ou plus disponibles. En pareil cas, la Poste contacte le client avant de confirmer la commande pour l'informer et lui proposer éventuellement la livraison de titres de remplacement. Si le client n'accepte pas la proposition de la Poste, cette dernière annule la commande des titres ne pouvant pas être fournis, et rembourse le prix susceptible d'avoir été acquitté pour les titres concernés. Il en va de même en cas d'erreur manifeste au niveau des prix indiqués sur le site Internet de la boutique en ligne.

Les informations contenues sur le site Internet de la boutique en ligne ou celles qui sont communiquées par les agents et les employés de la Poste ne représentent qu'une invitation à passer commande. Elles ne sont pas considérées comme une sollicitation supposée aboutir à la conclusion d'un contrat.

4. Livraison

Sauf convention contraire, les commandes sont expédiées sous forme d'envoi postal ordinaire à la dernière adresse communiquée par le client. Le supplément de livraison (majoration de l'envoi) est perçu sur la base du titre concerné et du pays fournisseur (à l'exclusion de la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, la Principauté de Liechtenstein). Sauf instructions contraires, les livraisons aux clients déjà connus sont effectuées selon les mêmes modalités que pour les commandes antérieures. Les produits commandés ne peuvent pas être livrés en même temps que les produits en abonnement. L'expédition contre remboursement est exclue. Pour les titres dont l'adresse de livraison souhaitée ne se trouve pas dans la sélection de pays, le Service à la clientèle doit au préalable procéder à une clarification.

La Poste peut exiger à tout moment le paiement anticipé des titres ou le versement d'acomptes, notamment lorsque le montant de la commande est élevé, qu'il s'agit d'un nouveau client ou que cette manière de procéder lui paraît s'imposer pour une quelconque autre raison.

5. Prix

Comme les coûts varient en fonction du titre et du pays concernés (sauf Suisse, Autriche, Principauté de Liechtenstein), les prix s'entendent toujours hors supplément de livraison. Dans la mesure où le client doit acquitter la taxe sur la valeur ajoutée, il verse le montant correspondant au taux en vigueur, tel qu'indiqué sur la facture.

6. Paiement

De manière générale, la commande de titres n'est possible que contre paiement. La commande est traitée après réception du paiement. La facture, les autres demandes de paiement éventuelles ainsi que les titres commandés sont expédiés à l'adresse indiquée dans la confirmation de commande. La Poste se réserve le droit d'envoyer les documents exclusivement par courrier électronique si le client a indiqué une telle adresse sur le formulaire de commande. L'encaissement est assuré par le partenaire de distribution concerné.

7. Droit de révocation

Les commandes peuvent être révoquées par écrit auprès du Service à la clientèle de Press Shop dans un délai de deux jours. Le Service à la clientèle transmet immédiatement la déclaration de révocation à la maison d'édition ou la société de distribution. MDS n'assume aucune garantie en matière de réception de la révocation auprès de la maison d'édition ou de la société de distribution.

En Allemagne, le droit de révocation diffère de celui décrit ci-dessus. Toute personne physique faisant l'acquisition de titres ou prestations de services dans un but autre que celui poursuivi par son activité professionnelle d'ordre commercial ou en tant qu'indépendant bénéficie du droit de révocation suivant: Dans un délai de deux semaines et sans indication de motifs, il est possible de révoquer la déclaration contractuelle sous forme écrite (p. ex. courrier, fax, e-mail) ou en renvoyant le produit. Ce délai commence à courir au plus tôt dès la réception des présentes informations par écrit, mais en aucun cas avant la date de réception de la marchandise (en cas de livraison de marchandises) ou avant la conclusion du contrat (en cas de prestations de services). Si les présentes informations sont reçues après la conclusion du contrat, le délai est porté à un mois. Le délai est respecté dès lors que la révocation ou le produit a été envoyé en temps voulu.

La révocation doit être adressée à:

Press Shop International

Case postale

6002 Lucerne

Suisse

Téléphone +41 41 329 22 47

E-mail: press-shop@leserservice.ch

Effets de la révocation

En cas de révocation valable, les prestations reçues de part et d'autre doivent être restituées, avec remise des bénéfices éventuellement obtenus (p. ex. intérêts). Si le client n'est pas en mesure de restituer intégralement ou en partie la prestation reçue, ou que l'état de cette dernière s'est détériorée, celui-ci doit, le cas échéant, nous dédommager à hauteur de la perte subie. S'il s'agit d'une cession de chose, cette règle ne s'applique pas si la détérioration est exclusivement attribuable à un examen de la chose – tel qu'il aurait été possible dans un magasin. Par ailleurs, le remboursement de la perte subie peut être évité si le client ne s'approprie pas le produit et s'abstient de faire tout ce qui pourrait en diminuer la valeur. Les titres pouvant être expédiés comme colis doivent être renvoyés. Les frais de renvoi sont à la charge du client si la marchandise livrée correspond à celle commandée et que le prix de la chose à renvoyer n'excède pas 40 euros, ou – si le prix est plus élevé – que le client n'a pas fourni de contrepartie ou de paiement partiel contractuel au moment de la révocation. Dans le cas contraire, le renvoi est gratuit pour le client.

8. Responsabilité

La Poste n'assume aucune garantie ni responsabilité propre à l'égard du client ou de tiers. Elle décline notamment toute responsabilité pour d'éventuels retards de livraison, de même que pour toute erreur susceptible de figurer dans la description ou l'illustration des produits et dans les prix indiqués.

L'obligation de réparation – contractuelle ou extra-contractuelle – à la charge de la Poste ou de ses employés et auxiliaires d'exécution est limitée aux dommages résultant d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de leur part, quel qu'en soit le fondement juridique.

Toute responsabilité obligatoire conformément à la loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, ou de manquement à une obligation contractuelle essentielle par négligence légère ou faute plus grave, s'applique. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles ne découlant pas d'une faute intentionnelle, d'une négligence grave ou d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, l'indemnisation est toutefois limitée au dommage prévisible typique aux termes du contrat. Aucune modification de la charge de la preuve au détriment du client n'est liée aux dispositions précédentes.

9. Contact

Il est possible de nous joindre à l'adresse suivante:

Press Shop International

Case postale

6002 Lucerne

Suisse

Téléphone +41 41 329 22 47

E-mail: press-shop@leserservice.ch

10. Protection et sécurité des données

La Poste conserve avec toute la confidentialité voulue les données nécessaires au bon déroulement des affaires. Le client consent expressément à la collecte, au traitement et à l'utilisation de données personnelles en vue de l'exécution de la commande. Ces données personnelles sont communiquées aux maisons d'édition concernées.

L'abonné prend acte du fait que les données sont également communiquées à des tiers qui les utilisent comme moyens auxiliaires d'exécution ou en vue de fournir certaines prestations, étant précisé que ces données peuvent aussi être transférées à l'étranger dans la mesure où la législation en vigueur le permet et notamment à condition qu'une protection appropriée leur soit garantie.

L'abonné qui paie au moyen d'une carte de crédit accepte que les données soient acheminées vers la société émettrice de la carte par les réseaux mondiaux des organisations de crédit.

L'abonné prend également acte de ce que les données transmises à l'étranger sont soumises à la législation du pays concerné et que les lois et les règlements administratifs en vigueur dans ce pays peuvent exiger que lesdites données soient communiquées aux autorités ou à des tiers.

11. Cas de force majeure

La Poste n'assume aucune responsabilité dans les cas où elle serait empêchée par un cas de force majeure ou toute autre circonstance échappant à son contrôle de s'acquitter d'obligations résultant d'un contrat. Si un cas de force majeure ou toute autre circonstance échappant à son contrôle entraîne un retard dans la fourniture d'une prestation convenue, la Poste s'acquitte de ses obligations aussi rapidement que ce que l'on peut attendre d'elle dans de telles circonstances.

12. Droit applicable et for

Les présentes conditions générales ainsi que les contrats conclus en vertu de celles-ci sont soumis au droit suisse, l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG, «Droit commercial de Vienne») étant exclue.

La Poste s'efforcera de régler rapidement et sans formalisme excessif d'éventuels différends avec ses clients. Pour tout litige résultant de l'application des présentes conditions générales ou de contrats particuliers, le for exclusif est à Berne pour autant qu'une telle élection de for soit admise par la législation nationale concernée.

13. Dispositions complémentaires

Au surplus s'appliquent les conditions générales «Prestations du Press Shop International» et les indications juridiques concernant l'utilisation du service Internet (clause de non-responsabilité de la Poste).

Si l'une ou l'autre des dispositions des présentes conditions générales ou d'un contrat conclu entre la Poste et un client devait s'avérer nulle ou impossible à exécuter, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée. Dans un tel cas, les parties contractantes conviennent de remplacer ladite clause par une autre disposition valable se rapprochant le plus possible du but économique poursuivi. Cette règle s'applique également en cas de lacune.

14. Texte original

Les CG sont rédigées en allemand, français et en anglais. En cas de contradiction ou de doute, la version allemande fait foi.